

Monsieur le Président

IFE-AIDE

62, route de Dépée

33590 Grayan et L'Hôpital

Objet : Collecte des ordures Ménagères

Monsieur le président,

Vous avez été informé à l'occasion du bulletin « Euronat-infos » adressé à tous les propriétaires, des difficultés avenir à la suite de la décision du président du SMICOTOM de ne plus assurer la collecte des ordures ménagères à l'intérieur d'EURONAT, et ce « au plus tard le 30 juin 2022 ».

La société EURONAT, ne peut accepter cette décision unilatérale et a déjà entamé une consultation auprès de son conseil pour en examiner la validité juridique.

Cette remise en cause de la collecte à l'intérieur du site depuis plusieurs décennies impactera considérablement le quotidien des résidents d'EURONAT.

Il nous paraît indispensable que les propriétaires entament une démarche conjointe afin de faire revenir le président du SMICOTOM sur sa décision.

Votre association revendique dans ses statuts l'objet, notamment, de « représenter les intérêts des propriétaires. »

A ce titre, nous souhaitons connaître les initiatives que vous envisagez de prendre pour compléter et appuyer la démarche de la société EURONAT.

Restant à votre écoute, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président Directeur Général



Jean-Michel LOREFICE

Grayan le 03 mars 2021

Madame la Maire
Mairie de Grayan et l'Hôpital
58, rue des Goélands
33590 Grayan et l'Hôpital

Objet : collecte des ordures ménagères

Madame la Maire,

Lors de notre rendez-vous du 28 janvier dernier, nous vous avons fait part de notre grande préoccupation suite à la décision du président du SMICOTOM de ne plus assurer la collecte des ordures ménagères à l'intérieur d'EURONAT.

Nous vous avons indiqué que cette décision unilatérale, prise sans la moindre concertation avec nos services, allait impacter gravement le quotidien des résidents.

En effet, compte-tenu des dimensions hors normes du site EURONAT, bon nombre de résidents se verraient contraints de porter leur déchets ménagers sur plusieurs kms, à pied, ou pire en voiture, de leur lieu d'habitation à un point de collecte en bordure de voirie à l'extérieur d'EURONAT.

Cette remise en cause d'un dispositif en place depuis plusieurs décennies, et qui a déjà fait l'objet les années passées de nombreux aménagements techniques demandés par le SMICOTOM, ne peut être acceptée par les propriétaires.

Nous vous demandons par la présente quelles initiatives vous envisagez de prendre pour défendre leurs intérêts.

Nous avons pour notre part déjà saisi notre conseil et restons persuadés que nos efforts conjoints peuvent aboutir à un changement de position du président du SMICOTOM.

Restant à votre disposition pour toutes précisions, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, nos salutations distinguées

Le Président Directeur Général



Jean-Michel LOREFICE

Espace Naturiste International